

Juillet 2021



Webinaire du 8 juillet 2021 – Synthèse des interventions et de la table ronde de la matinée.

Un territoire, une santé

**« Rien ne préfigurait la crise sanitaire mondiale liée à la Covid 19 quand nous avons choisi ce thème. Pourtant, cette crise, aussi spectaculaire soit-elle, n’a fait qu’ajouter aux évidences largement confirmées par la science. La qualité de notre environnement impacte fortement la santé humaine. » C’est par ces mots que Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a accueilli, à distance, environ 150 participants au webinaire du 8 juillet 2021. Son thème « 1 territoire, 1 santé », devait faire l’objet du congrès national des Parcs prévu en Brière, mais reporté à deux reprises en raison du contexte sanitaire. Soucieuse de progresser dans cette réflexion, la fédération a décidé de l’aborder à distance.**

Pollution de l’air, de l’eau, des sols et bruit constant affectent le bien-être des populations. Michaël Weber en est convaincu. Mais il reconnaît la difficulté, pour les territoires, d’appréhender ce complexe sujet dans sa globalité. « Or, cette idée de l’indissociabilité de l’Homme avec le territoire est dans l’ADN des Parcs naturels régionaux. » Le président souligne à ce titre la façon dont le modèle de développement, porté par les Parcs, territoires de vie et de projets soucieux de préserver la nature, l’environnement, la qualité de vie, la culture et l’éducation, contribue positivement à la santé de leurs habitants. Certains Parcs se sont même investis dans des Plans locaux de santé (PLS). Si l’accès aux soins reste un sujet majeur pour bon nombre d’entre eux, Michaël Weber les invite à créer de nouvelles synergies et partenariats autour de cet enjeu. « Protéger nos territoires, c’est protéger notre santé »

Nature et humains, un lien intime

**Quelle est la nature du lien entre l’Homme et l’environnement ? Marc-André Selosse, professeur du Muséum national d’Histoire naturelle, apporte son éclairage, richement illustré.**

« Parfois, il est nécessaire de rappeler quelques évidences. Ce que je veux partager avec vous aujourd’hui, c’est la nécessité de retrouver des liens entre des écosystèmes internes et externes à l’Homme. »

**Marc-André Selosse, professeur du Muséum national d’Histoire naturelle,** débute son intervention par les écosystèmes internes, présents dans chaque être humain et appelés *microbiote*. Les organismes humains ne sont pas seulement composés de 10 000 milliards de cellules. Ils abritent aussi, en surface et dans les cavités, comme la bouche, le nez ou le système digestif, encore plus de bactéries (10 000 milliards dans les intestins) ainsi que divers microbes : 1 000 milliards sur la peau et 100 milliards ailleurs. « Nous sommes ainsi constitués de 1 000 à 5 000 espèces de bactéries et de levures, sans compter les virus. Nous sommes par leur présence, enrichis et augmentés. »

**L’organisme humain, enrichi par son microbiote interne**

Ces habitants invisibles apportent en effet leur contribution pour de nombreuses fonctions, à commencer par la digestion. Les enzymes de ces bactéries ont la particularité de rendre assimilables des aliments complexes. Comme ils en consomment une partie, ils produisent des déchets de fermentation (butyrate, acétate…) ainsi que des cellules mortes qui nourrissent l’épithelium intestinal[[1]](#footnote-1) et couvrent 5 à 10 % des besoins énergétiques de l’organisme. L’acétate soutient par exemple la production de sucres du foie. Des recherches sur des souris axéniques, c’est-à-dire nées et alimentées dans un milieu complètement stérile, démontrent qu’elles doivent davantage se nourrir (30 % de plus) que des souris normales pour se développer.

Seconde fonction, les microbes protègent les organismes, notamment contre des toxines alimentaires. 50 à 60 % (contre 30 à 35 % des Européens) des Asiatiques disposent, par exemple, d’une bactérie qui empêche la daidzéine du soja d’agir comme un perturbateur endocrinien. Elle transforme même la toxine en un œstrogène régulateur de la pression artérielle et aux qualités anti-cancéreuses.

« La présence des microbes fait aussi écran face à l’arrivée d’indésirables. Le staphylocoque doré est mais il est très rare que l’on développe des symptômes graves. Il est en effet brimé par la présence des autres microbes qui l’empêchent de se développer et de devenir agressif. Dans le nez aussi, un autre staphylocoque, celui de Lyon, produit un antibiotique nuisible à son homologue doré. »

Poursuivant sur les bienfaits du microbiote, Marc-André Selosse cite la production par les bactéries, d’acidités par fermentation qui protègent la peau (et dont le manque d’hygiène lui donne aussi cette odeur de fromage) ainsi que le vagin du développement d’autres microbes indésirables.

Par leur présence et les messages qu’ils envoient, les microbes contribuent aussi au bon développement du système nerveux. Une expérience a révélé un comportement beaucoup moins méfiant, et donc dangereux pour leur survie, de la part des souris axéniques par rapport aux souris ordinaires. De même, elles mémorisent beaucoup moins bien. « Mais on a constaté aussi la réversibilité de ce comportement, dès lors qu’on laisse les microbes coloniser la souris axénique avant l’âge où s’achève le développement de son système nerveux. » Le professeur rappelle aussi que le tube digestif communique avec le cerveau par différents moyens (neurones, cellules du système immunitaire qui patrouillent l’organisme...) dont des molécules émises par le microbiote et diffusées ensuite dans le sang.

**Un mode de vie moderne destructeur**

« Vous comprenez maintenant comment l’organisme est le produit d’un écosystème microbien interne qui contribue à toutes ces fonctions ordinaires. Seulement, nous constatons aujourd’hui, dans nos sociétés modernes, comparées à des communautés isolées, un effondrement de la diversité des espèces de ce microbiote. Les Américains ont ainsi une diversité microbienne de 1,5 à 2 fois moindres que ces peuples. » Le professeur explique ce constat par des environnements et des aliments de plus en plus stériles. Il reconnaît que l’hygiène et la vaccination ont fait reculer de nombreuses maladies. Mais dans le même temps, d’autres liées à la modernité ont explosé. Il cite les maladies du métabolisme (diabète, obésité,…), du système immunitaire (asthme, allergies, …) du système nerveux (autisme, Alzheimer, Parkinson…) ou qui attaquent l’organisme (sclérose en plaque, maladie de Crohn...). Les observations démontrent que toutes ces maladies sont associées à la présence d’une plus faible diversité microbienne que dans les individus sains. « Et si un malade reçoit le microbiote d’une personne saine, on assiste à une régression des symptômes, mais pour quelques temps seulement. » Aux États-Unis aujourd’hui, un enfant sur 88 naît avec le syndrome de l’autisme contre une naissance sur 5 000 en 1975. « Un microbiote abîmé, c’est la perspective d’une vie dégradée. En 2025, 25 % des occidentaux auront un problème lié à ces maladies. » Selon Marc-André Selosse, il faut retrouver une saleté propre, c’est-à-dire ne pas pousser l’hygiène trop loin et maintenir un degré de contamination qui maintient une bonne santé.

**L’Homme est intimement lié à son environnement naturel**

Poursuivant sur les écosystèmes externes, le professeur explique que leurs liens avec l’Homme sont, là aussi, très étroits. « Sur les marchés, vous trouvez des crevettes d’écosystèmes de Madagascar, des herbes d’écosystèmes languedociens,… Ouvrez votre réfrigérateur et listez les pratiques et les gestions plus ou moins vertueuses, induites par vos achats. Ces choix de consommation ne sont pas neutres pour les écosystèmes locaux, ni pour nos organismes. »

Il prend l’exemple des résistances aux antibiotiques. Aux Pays-Bas, les cultures florales et maraîchères sont fortement impactées par un champignon présent dans le sol : l’aspergillus fumigatus. Un antifongique, le tébuconazole, permet de facilement le traiter. Mais ce champignon s’attaque aussi aux personnes immunodéprimées : un demi-million de cas par an dans le monde. Autrefois, 60 % d’entre eux étaient soignés. Actuellement, jusqu’à 90 % des infections sont résistantes à l’antifongique dans certains territoires des Pays-Bas.

En Inde, en l’absence de services d’équarrissage, les vautours chaugoun se sont nourris jusqu’à récemment des carcasses de bovins morts. Néanmoins, fortement sollicités pour le travail de la terre toute leur vie, ces bovins sont fréquemment soignés avec des anti-inflammatoires, médicaments toxiques pour les vautours. Pour cette raison, il ne reste aujourd’hui que 2 % de la population de ces rapaces. Les chiens sauvages ont pris le relais et se sont fortement développés : cinq millions en 20 ans. « Cela aurait un bon substitut, s’ils n’étaient pas vecteurs de la rage. 30 000 personnes chaque année en décèdent dans ce pays », constate Marc-André Selosse.

**One health, une seule santé**

« Ces constats ont suscité, dans les années 2000, la naissance d’un mouvement de pensée appelé One Health, santé unique, affirmant que l’environnement n’est pas neutre pour la santé. Ce mouvement lie santé publique, animale et environnementale et s’appuie sur des entités de l’ONU, de l’OMS, de la FAO et de l’OIE, car elles œuvraient sur des thématiques communes », poursuit le professeur. Reste néanmoins une difficulté. S’il est possible de caractériser la santé d’un homme ou d’un animal, c’est beaucoup plus difficile pour l’environnement ou les écosystèmes. « Généralement, on y entend les vétérinaires, les médecins mais pas les écologistes. Un avis inter-académique[[2]](#footnote-2) est sorti en juin à ce sujet, qui appelle au décloisonnement mais uniquement entre la santé humaine et la santé animale. »

**« La diversité fait écran face aux indésirables »**

La biodiversité est-elle toujours l’amie de la santé ? Le professeur répond clairement non. « Sans ces rongeurs diffuseurs de coronavirus, on ne serait pas aujourd’hui en pleine crise sanitaire. On se passerait aussi très bien des tiques, vectrices de la borréliose. » Selon lui, la biodiversité n’est pas intrinsèquement bonne ou mauvaise pour la santé humaine. Elle peut véhiculer des maladies si l’Homme y empiète trop, mais elle le protège aussi. « Dans le cas des tiques, si la biodiversité est composée d’une grande diversité de vertébrés, la probabilité que la borréliose soit transmise de la souris à pattes blanches, son réservoir, à l’Homme par l’intermédiaire des tiques, sera forcément plus faible. En présence d’écureuils, les tiques sont 60 % moins contagieuses pour l’Homme. » Ainsi, selon Marc-André Selosse, à force de retirer des espèces de l’écosystème externe, les fonctions remplies par le microbiote interne des organismes se réduisent elles aussi.

Il s’appuie ensuite sur l’exemple du Saint-Nectaire au lait cru. En France, ce type de fromage est déconseillé aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans et bientôt dix ans. « Or ces fromages apportent une grande diversité de bactéries. Certes, il est plus difficile de les contrôler par rapport aux fromages au lait stérilisé. Mais le risque de contamination par les Listéria par exemple, est très faible. Montrez-moi les morts ! » Des chercheurs ont fait pousser In vitro des Listéria seules et en présence de mélanges de souches industrielles. Dans les deux cas, les Listéria se sont multipliées par un million en trois semaines. En présence des bactéries du Saint-Nectaire, la multiplication a été cent fois moins importante. « La diversité fait écran face aux indésirables. En son absence, les conséquences peuvent être graves. »

Une grosse coopérative laitière a ainsi été contaminée en 2017 par la même salmonelle que celle déjà détectée chez elle en 2005. Il a fallu détruire pour reconstruire toute l’unité de production. « La réglementation tend vers plus d’asepsie, alors qu’elle ne résout pas tous les problèmes, bien au contraire. Cela contribue à dévaster la santé des jeunes générations. L’observation de 2 000 enfants européens, dont la moitié vivait en ville et l’autre à la campagne, a révélé que les jeunes ruraux, exposés aux animaux, à la nature et aux aliments au lait cru, étaient moins sujets aux maladies allergiques et de sensibilité du système immunitaire. Sans concertation avec le citoyen, un choix de société a été opéré pour éviter un risque minime de contamination à certaines bactéries. Mais elle entraîne une dégradation de la santé de la population générale. La réalité est que les écosystèmes sont des réseaux reliés et dans lesquels l’Homme est imbriqué. Nous voyons trop souvent le monde par les désagréments qu’il nous procure, il est temps de changer cela. »

**La lente évolution des paradigmes**

Pourquoi les bienfaits du lait cru ne sont pas pris en compte par l’ANSES ? À cette question posée par un participant du webinaire, Marc-André Selosse explique que la science évolue plus vite que les personnes qui y travaillent, pourtant avec une éthique et une volonté de bien faire. Mais leurs cadres paradigmatiques dans lesquels ils décident sont anciens et ne prennent pas en compte une vision plus large des choses. « On arrive très bien à prévenir les cas aigus d’infection, mais la conclusion serait différente si on prenait en compte l’impact général sur la santé. Il y a grand besoin aujourd’hui de former les chercheurs, mais aussi les citoyens, à la méthode plutôt qu’au résultat. » Le professeur ajoute « ce qui est certain, c’est que manger stérile, c’est manger n’importe quoi. »

Les Parcs, territoires de santé

***Présentation de la note de cadrage « Les PNR, territoires de santé » par Romain Lajarge, enseignant-chercheur de l’université de Grenoble et membre du Conseil d’orientation, de recherche et de prospective à la Fédération des Parcs (CORP).***

**Réalisée avec l’appui et la coordination du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), la note « Parcs naturels régionaux, territoires de santé », s’appuie sur une enquête à laquelle ont répondu une vingtaine de Parcs, ainsi que sur un débat mené au sein du Corp. Romain Lajarge, enseignant-chercheur de l’université de Grenoble et membre du CORP, en dévoile les éléments clés.**

« La santé n’est pas un sujet épisodique mais probablement une orientation sur la longue durée dans l’agenda de réflexion des Parcs. Jusqu’à présent, cet enjeu n’a pas été beaucoup abordé en tant que tel mais plutôt comme la résultante de ce qui se fait sur ces territoires. » De la note *Parcs naturels régionaux, territoires de santé*, Romain Lajarge, enseignant-chercheur de l’université de Grenoble et membre du Conseil d’orientation, de recherche et de prospective à la Fédération des Parcs (CORP), retient notamment la première partie. Elle révèle que les Parcs veulent jouer un rôle dans ce domaine qui n’est pas, selon eux, la seule affaire des professionnels de la santé.

Les Parcs peuvent notamment accompagner des démarches préventives, un peu trop oubliées selon eux. « Ils sont parfaitement dans leur mission, ceci en renforçant notre rapport entre nature et culture. Une pleine nature, bien vécue, bien assumée et organisée, produit les conditions d’une meilleure santé des habitants. » Certes, les Parcs sont aussi des territoires ruraux, parfois fragiles en matière économique, social et d’offre sanitaire. Ils vont devoir en outre gérer le réinvestissement des campagnes par les urbains, auquel on assiste actuellement.

**La santé, levier de transformation**

Mais la note souligne que la santé peut être un grand levier de transformation à travers tous les domaines d’intervention des Parcs. Romain Lajarge cite l’agriculture, la forêt, l’alimentation ou encore l’urbanisme. « À travers les PAT, des Parcs ont déjà beaucoup œuvré dans ce domaine. »

La note se termine sur le constat que les Parcs ont été jusqu’à présent le fait de collectifs politiques, socioprofessionnels et éducatifs. Agir dans le domaine de la santé, qui touche l’intimité des individus, va les contraindre à élargir leur mode d’action. « Il y aura un monde d’après la crise sanitaire, certainement plus orienté vers le soin envers soi et les autres. Une autre sociabilité et une autre relation à l’environnement pourront ainsi s’inventer dans les Parcs. »

**Table ronde animée par David Ascher, directeur des publications d’Actu-Environnement en présence de grands témoins :**

 • Élisabeth Toutut-Picard,  députée, présidente du groupe interministériel Santé Environnement, présidente de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'évaluation des politiques publiques en santé environnementale.

 • Marc-André Selosse, professeur du Muséum national d'Histoire naturelle, à l'Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité (ISEYB)

 • Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

 • Aurélie Hocheux, directrice du Parc naturel régional du Médoc

 • Gilles Pipien, administrateur de « Humanité et Biodiversité ».

Santé et environnement dans les territoires

**De l’échelle nationale à celle territoriale, le lien entre santé et environnement est peu à peu intégré dans diverses politiques et plans d’actions. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les invités de la table ronde font le point sur la situation.**

Concernant l’implication des pouvoirs publics en matière de santé et d’environnement, **Elisabeth Toutut-Picard, députée, présidente du groupe interministériel Santé Environnement et présidente de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'évaluation des politiques publiques en santé environnementale,** rappelle que les gouvernements successifs se sont mobilisés sur ces questions depuis de nombreuses années. Elle cite le Plan pluriannuel santé-environnement (PNSE[[3]](#footnote-3)) mise en œuvre en 2004 dans le sillage du Grenelle de l’environnement. Néanmoins, elle reconnaît que la dominante curative ait pu dominer les actions de prévention. De même, les PNSE ont pu manquer d’efficience. « Cela dit, bien que ponctuelles, il y a eu quelques avancées, comme l’interdiction des produits chimiques dans les pressings ou encore de l’utilisation du bisphénol A. »

Il aura fallu le travail d’une commission d’enquête parlementaire fin 2020, qu’elle présidait, pour remettre les choses à plat. Cette commission a ainsi formulé 80 propositions qui ont enrichi le PNSE 4 lancé en juin 2021. Articulé autour de quatre grandes problématiques - l’information, la réduction des expositions, la recherche et la territorialisation des démarches de santé environnementale -, ce nouveau PNSE se dote en outre d’un comité d’animation des territoires. Ce dernier aura notamment pour mission d’harmoniser les Plans régionaux santé environnement (PRSE) existants, très disparates dont leurs modes de fonctionnement et d’actions. « Ils sont les déclinaisons des grands axes identifiés à l’échelle nationale mais construits avec les spécificités de chaque région. Certaines problématiques comme la qualité de l’air se retrouve partout. D’autres comme les émanations de radon sont spécifiques à la Bretagne ou, encore, la baisse de la fécondité masculine, à l’Occitanie. » Ces PRSE sont essentiellement portés par les Agences régionales de santé (ARS). On y retrouve aussi les Dreal et les conseils régionaux.

**De nombreux ministères impliqués**

« Les acteurs des PRSE ont toujours souligné la trop forte ambition des PNSE successifs et leur centaine de mesures. C’est pourquoi le PNSE 4 ne contient que quatre stratégies et une vingtaine d’actions. Les deux ministres[[4]](#footnote-4) concernés en ont fait une priorité de leur mandat. D’autres ministères sont d’ailleurs associés à la démarche, celui de l’Agriculture et de l’Alimentation pour les pratiques agricoles, celui du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion pour l’environnement au travail, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur les effets cocktails sur l’organisme des produits chimiques et la prévention de nouvelles pandémies. » Elisabeth Toutut-Picard précise par ailleurs que le Sénat vient de rendre le rapport d’une mission mobilisée sur ces questions, dont les conclusions rejoignent celles de la commission de l’Assemblée nationale.

« Au-delà de ces informations institutionnelles, je sais que les membres du Groupe santé environnement (GSE, voir encadré), chargé de la gouvernance du PNSE, sont très conscients que les attentes citoyennes sur les questions de santé environnemental sont de plus en plus fortes et que les impacts des progrès scientifiques sur l’environnement doivent être évalués et anticipés. C’est d’ailleurs pour cela que, dans le cadre du PNSE 4, le groupe de travail, autrefois consacré à la biodiversité, a été remplacé par un autre groupe dédié au principe Une seule santé. »

**La composition des PNSE**

Quinquennaux, les Plans pluriannuels santé-environnement (PNSE) sont construits grâce au travail de 150 parties prenantes qui constituent le Groupe santé environnement (GSE). Cette instance extra-parlementaire est uniquement composée de bénévoles : représentants des cabinets et administrations ministérielles, d’agences nationales (Anses, Cerema…), de structures de recherche (CNRS, Inserm...), d’associations environnementales (FNE, WWF, …) et d’universitaires.

**Vers une nouvelle compétence des collectivités**

Pour **Gilles Pipien, administrateur de l’association « Humanité et Biodiversité »,** le lien entre les Parcs naturels régionaux et la santé est évident. Mais la définition de la santé mérite, selon lui, d’être éclaircie. L’OMS la définit comme un état de bien-être, mental, physique et social. « Les choses ne seraient-elles pas plus évidentes pour les acteurs des territoires si on remplaçait le mot santé par celui de bien-être ? La notion de santé renvoie trop, à mon sens, à la notion de soin, ce qui freine l’action des élus locaux. Et ce, malgré le fait que la loi de 1902 ait donné une compétence aux maires en matière d’hygiène et salubrité publiques. »

Pour Gilles Pipien, l’enjeu n’est pas la santé de l’environnement, mais bien le lien entre bien-être et environnement. Les territoires doivent donc d’arriver, à leur échelle, à comprendre leurs « socio-écosystèmes ». « Les problématiques locales des régions minières ne sont pas celles de la Camargue, ni celles de la Bretagne ou de Paris. » Et cela ne peut se faire, selon lui, qu’en associant et en formant à la notion *Une seule santé*, une grande diversité d’acteurs : professionnels de la santé, écologues agronomes, sociologues, économistes, élus, acteurs privés, agriculteurs, …

Reste aussi à donner une nouvelle compétence aux collectivités territoriales qui soit clairement affichée sur l’enjeu santé-environnement. « Actuellement, elles ne se sentent pas concernée par les PRSE, les PTSE et les autres outils émanant de l’État, trop tournés vers la santé. Depuis la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 27 juillet 2014, les EPCI ont les compétences aménagement, Scot, PLU/PLUI, PDU, PLH et aussi celles de l’environnement, de l’eau, de la gestion des milieux aquatiques, du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)… Tout cela n’impacte-t-il pas la santé et le bien-être ? Pourquoi ne fait-on pas le lien entre tout cela par un cadre institutionnel clair ? »

Gilles Pipien souligne par ailleurs, le travail réalisé par la Conférence nationale Une seule santé en pratique[[5]](#footnote-5), qui s’est tenue au mois de mars dernier. Sous la parrainage des ministères de la Transition écologique et de l’Agriculture et de l’Alimentation, elle a rassemblé 2 700 participants durant trois mois à travers différents ateliers. L’un d’eux était consacré aux territoires avec le témoignage de Parcs naturels régionaux et dont les conclusions ont été adressées aux ministres. « Reste maintenant à les approfondir avant de passer à l’action. »

Complétant les propos de Gilles Pipien**, Elisabeth Toutut-Picard** confirme qu’effectivement la compétence santé-environnement n’existe pas à l’échelle des territoires. « Cela signifie que nous territorialisons la gouvernance du PNSE 4 sans finalement disposer du cadre législatif adapté. » Les contrats locaux de santé (CLS) offrent certes un cadre contractuel entre les ARS et les collectivités territoriales, mais certains sont des « coquilles vides » peu suivies d’actions concrètes ou encore sont instrumentalisés par quelques élus. La député regrette par ailleurs, de n’avoir pu véritablement introduire cette notion de santé-environnement dans la loi Climat et Résilience.

**Les Parcs, précurseurs et essaimeurs d’initiatives**

Pour **Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, ces dernières décennies, tous les plans et outils d’urbanisation (PLU, Sraddet, …) pourtant destinés à organiser la mobilité, à limiter l’étalement urbain, à préserver l’agriculture… ont échoué à prendre en compte cette notion de santé-environnement. Seuls les Parcs naturels régionaux ont pu y contribuer, souvent sans même y faire référence. « Ce n’est pas un hasard si on remarque que l’agriculture bio y plus développée. Elle protège la santé des sols, de l’air et des humains et ce n’est pas réservé qu’à une petite agriculture. Dans le Parc du Gâtinais français, une propriétaire agricole a converti les 2 200 hectares de sa ferme en bio. Imaginez-vous l’impact de ce choix ! Tout le monde y trouve son compte : baisse des coûts en matière d’intrants pour l’agriculteur, sols, eau et air préservés, alimentation saine pour le consommateur. »

Parmi les actions des Parcs qui contribuent au bien-être de tous les êtres vivant, le président cite aussi la mise en œuvre des matériaux biosourcés dans l’habitat, la création des tiers-lieux qui réduisent les trajets et le stress des travailleurs ou encore la sylvothérapie, en plein essor. Pour lui, les Parcs peuvent réellement offrir aux habitants, déjà ou nouveaux installés, d’autres façons de travailler et de vivre, plus respectueuses de la santé et sans que cela exerce de trop fortes pressions sur les sites protégés. Les Parcs bénéficient en outre de la bonne échelle pour mobiliser et rassembler les acteurs locaux. Michaël Weber souligne aussi leur rôle essentiel de démonstration et d’essaimage de leur expérience.

**Un CLS mobilisateur dans le Médoc**

C’est justement l’objet du témoignage d’**Aurélie Hocheux, directrice du Parc naturel régional du Médoc**. Ce Parc, classé en mai 2019, est composé de 51 communes et recouvert d’une mosaïque paysagère très diversifiée (marais, lacs, forêts, littoral…). Il compte 100 000 habitants d’une grande disparité socio-économique et en matière d’indicateurs de santé. Un premier Contrat local de santé a été déployé de 2013 à 2017 dans le cadre du Pays qui précédait la création du Parc. Copiloté avec l’ARS, il avait été signé par une quinzaine de partenaires. « Le type de gouvernance des CLS est bien connue des Parcs, car il s’agit de faciliter et d’organiser la coopération d’acteurs sur des actions communes qui répondent à des besoins locaux. Sur notre territoire, il s’agissait principalement de résorber les inégalités spatiales en matière de santé au-delà du seul aspect curatif ou d’offre de soins. » La directrice évoque un travail très fin de connaissance de la ressource locale. C’est pourquoi, outre les représentations habituelles (ARS, Département, Région…), le CLS associe aussi les associations, les mairies et les acteurs les plus proches des publics visés. « Une étude canadienne a révélé que 50 % de l’état de santé d’une population dépendait de son environnement social et économique, 10 % de son environnement physique, 25 % de l’organisation des soins et 15 % de facteurs biologiques et génétiques. La santé est donc l’affaire de tous. » Parmi les actions menées par le Parc, elle cite la détection, la surveillance, la formation, les chantiers d’arrachage et le suivi des espèces végétales allergènes et invasives. Un second volet a porté sur la santé dans le logement, à la fois sur le confort et la qualité des matériaux avec là aussi, une sensibilisation, une mobilisation et une formation des acteurs et des publics concernés. Un second CLS a débuté sur le Parc en 2018 et comme pour le premier, le Parc n’a pas trouvé de financements spécifiques pour ce contrat. « Doter d’une enveloppe une telle dynamique, à l’image de ce qui se passe avec les fonds Leader, serait tout à fait pertinent, car animer un CLS prend du temps. »

**Gilles Pipien** souligne suite à cette intervention, le lien étroit entre précarité économique, soucis de santé et espace de vie. « Celui qui habite au 8e étage d’un immeuble avec vue sur le périphérique parisien est forcément davantage soumis au bruit et à la pollution et donc des soucis de santé, qui vont s’ajouter aux difficultés sociales qui l’ont amené à vivre à cet endroit. Collectivités territoriales et Parcs doivent agir envers ces publics. »

**Vers une formation des décideurs et des citoyens**

S’appuyant sur le témoignage, tous les intervenants de la table ronde se sont accordés à dire que la formation des élus, agents et citoyens, y compris dans le cursus du futur Institut national du service public qui remplace l’Ena, est essentielle pour progresser dans la compréhension du lien entre santé et environnement. **Marc-André Selosse**, y ajoute même la thématique de la santé du sol, l’agriculture sous couvert[[6]](#footnote-6) , préservatrice des sols par exemple, ayant beaucoup moins progressé que les pratiques agricoles bio.

Les Parcs peuvent là aussi faire progresser les choses car ils ont déjà beaucoup œuvré dans le domaine agricole comment en témoigne le nombre de conversions en bio sur ces territoires. « De nombreux agriculteurs veulent produire sain et dans de bonnes conditions et prennent conscience que le modèle dominant ne fonctionne plus, ajoute **Michaël Weber**. Mais après leur avoir demandé de faire de l’intensif pendant des décennies, il leur est difficile de faire machine arrière en quelques années. C’est pourquoi nous nous efforçons d’être à leurs côtés pour les rassurer et les accompagner. C’est comme cela que l’on voit aujourd’hui de grandes exploitations se convertir au bio et se dégager même un meilleur salaire qu’en conventionnel. Nous savons en outre que la période est propice, car le confinement a éveillé la conscience de nombreux consommateurs qui se sont tournés vers les produits locaux. » Pour toutes ces raisons, il regrette et s’inquiète que, sous la pression des grands lobbies, la nouvelle Politique agricole commune (Pac) en cours de discussion, ne prenne pas en compte ces nouvelles attentes.

**BioGée,** initié par un groupe de sociétés scientifiques, d’Académies, d’associations d’entreprises et de sociétés d’enseignants est un mouvement collectif parmi les Sciences et technologies du vivant, de la santé, de la Terre et de l’environnement, pour défendre les apports de ces disciplines dans les crises auxquelles se trouve confrontée la société française. BioGée veut promouvoir un message vers la société, sur les sujets de santé, d’environnement, de durabilité et d’éducation citoyenne et plus largement les interdisciplinarités qui serviront les citoyens et seront nécessaires devant les questions sociétales complexes en émergence. Marc-André Selosse informe les participants qu’une journée nationale annuelle sera organisée à Rouen par le mouvement , dont la première édition prévue en 2022 portera sur le thème de la nature en ville.

https://www.biogee.org

Échanges et questions publiées dans le tchat pendant la table ronde de la matinée

**Agriculture**

* Il est urgent que les collectivités puissent intervenir en matière agricole.
* L'agriculture est de fait une compétence État (et Europe) professionnels (dont agriculteurs en premier), mais pas des collectivités, qui n'ont qu'un levier officiel : la détermination des zones non constructibles, ou la protection des captages. Certaines collectivités ont travaillé sur d'autres leviers : via l'alimentation (Mouans Sartoux en 06, la vallée de la Drôme), via l'achat de foncier remis avec cahier des charges à des agriculteurs (Albi, vallée de la Drôme, Angoulême…). Mais ceci reste totalement insuffisant. Il faut là encore une compétence claire des collectivités sur l'agriculture de leur bassin de vie : type de cultures, pratiques, etc. Un excellent exemple à regarder : la vallée de la Drôme « biovallée » (avec 35 % de la SAU en bio et 80 % de l'alimentation dans les cantines bio et locales). Voir: <https://vimeo.com/187187168>
* Les PNR poussent la transition vers l’agroécologie de manière puissante. Nous accompagnons les agriculteurs tant sur les pratiques que concernant la valorisation des produits mais nous ne sommes pas toujours aidés (Cf. la future PAC) Les PNR agissent dans le cadre… parfois ils le subissent.
* Des associations comme terres de liens lèvent des fonds pour permettre aux jeunes de s'installer dans le bio.
* Éléments des CHU de Montpellier et d'Avignon: le taux de leucémies chez les enfants de viticulteurs est 5 fois supérieur à la moyenne nationale des enfants dans la population française. Les agriculteurs sont les premières victimes…
* Une nouvelle étude de l’Inserm vient de sortir sur lien entre pesticides et maladies.
* Attention, le bio ne fait pas tout : la teneur en cuivre des sols et des aliments bio pose question. Par ailleurs, le labour profond, y compris en bio tue les sols. Donc, il est important d'avoir des approches plus globales, notamment avec l'agriculture de conservation avec semis directs sous couvert végétal, rotation des cultures, cultures adaptées au climat local (pas de maïs en Provence !!!), agroforesterie, …
* La Pac n'est pas forcément à incriminer, ce sont les choix récents et même récurrents du Gouvernement français. Mais nous le savons/ déplorons tous, ici.
* Des études ont également étaient présentées sur les enjeux santé-Environnement sur les 1 000 premiers jours de la vie, évoquant également des problématiques agricoles. <https://wecf-france.org/sante-environnement-mieux-proteger-les-1000-premiers-jours/>
* Constat que la canicule de juin 2019 a fortement impacté les vignes classiques, mais pas les vignes ayant gardé un couvert végétal des sols, avec une vie microbienne et des vers de terre (cf. cas très emblématique du domaine agro-écopôle Mirabeau à Fabrègues à côté de Montpellier). voir <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/12/Guide-AB-Biodiversite-FNAB-2019.pdf>

**Alimentation**

* La diversité des écosystèmes, c'est aussi la diversité des agricultures et de l'alimentation qui en découlent, sujets chers aux Parcs ! L'alimentation, qui touche chacun d'entre nous, ne serait-elle pas une porte d'entrée intéressante et mobilisatrice pour interroger la qualité de notre environnement au regard de la santé (écosystème, agriculture, …) ?
* Il y a aussi des pistes alimentaires pour l’autisme.
* En Suisse, les fromages au lait cru à pâte dure sont autorisés et mêmes conseillés pendant toute la grossesse !

**Exode urbain et pression sur les sites naturels**

* Comment les Parcs prévoient-ils de faire face aux pressions foncières sur leurs territoires (cf. exode urbain constaté depuis la pandémie), laquelle pourrait être source d'érosion de la biodiversité pourtant utile à la santé? N'y a-t-il donc pas intérêt à investir plus de biodiversité et de nature au sein des villes et des agglomérations?

**Financements des démarches**

* Trouver des financements en investissement est jouable (ARS via PRSE par exemple, ou via le plan de relance), mais quid du fonctionnement, des heures de travail des équipes des PNR, d'animation, etc.
* Cette fragilité financière est partagée par tous les CLS, elle n'est pas propre aux PNR (appels à projets annuels le plus souvent).
* Il existe des financements de PTSE (plan territorial de santé environnement) par les ARS (même si ça reste limité).

**Formation/sensibilisation**

* Sur la formation, je salue les évolutions de la conférence des doyens des facultés de médecine, de l'Ecole nationale de santé publique vétérinaire, de l'EHESP, du CNFPT, etc.
* Pour la sensibilisation des plus jeunes et par les pairs, des missions santé environnement pour les jeunes en service civique.

**Lien santé-environnement**

* Au-delà des grand schémas et plans nationaux ou régionaux, la question est aussi de savoir ce que chacun peut faire dans son quotidien, agir local disait Marc-André Selosse.
* La démarche SPIRAL met le "bien-être" au cœur du dialogue entre les parties et donc des choix de gouvernance.
* On a une nouvelle PAC se profilant qui ne va pas du tout dans le sens de ce qu’a présenté Monsieur Selosse. Que faire pour que ces politiques intègrent ces enjeux de façon plus musclée ?
* Certains Contrats locaux de santé comportent des volets Santé Environnement.
* Mais ces contrats n'engagent pas, ils ne s'appuient que sur la "volonté", ce n'est pas une compétence au sens propre…
* Quid des collectivités volontaires pour un Contrat local de santé mais pas prioritaire pour l'ARS ? Et les territoires fléchés prioritaires par l'ARS qui ne veulent pas de contrat local de santé ?
* Les CLS sont a priori passés entre ARS et … communes. Il a fallu la pression de quelques EPCI pour qu'enfin on aborde ces CLS à l'échelle d'un basisn de vie. OUI, il faut des CLS et PTSE intégrés et à l'échelle d'un bassin de vie, d'un socio-écosystème. Le travail législatif doit en effet aborder le code de santé publique, le code de l'environnement, le code général des collectivités, etc. Un travail a été commencé avec les juristes de la société française du droit de l'environnement (SFDE), avec un séminaire dédié prévu fin 2021, en clôture des travaux en cours, en s'appuyant notamment sur des étudiants pour soutenir les réflexions. A signaler, l'excellent guide "urbanisme et santé" de l'EHESP. OUI, les PNR peuvent être des exemples, des lieux précurseurs, justement en vous appuyant sur la définition de leurs compétences (L333-1 du CE) *(Gilles Pipien)*.
* Les CLS n'offrent pas non plus de solution directe de financement des actions à déployer dans ce cadre… ce qui les rend complexes à mettre en œuvre et fragiles. Quid de leur dédier des financements pérennes spécifiques selon leur plan d'actions ?
* Problème d'aculturation des élus à tous ces sujets, à ces enjeux. Comment pouvons-nous aider à sensibiliser à convaincre ?
* Les maires, via le pouvoir de police "hygiène et salubrité ", mais ont du mal à l'exercer dans des communes de moins de 40 000 habitants sans service dédié (SHS), et n'ont plus les compétences concrètes d'action en prévention, qui relèvent des EPCI (eau, assainissement, air, aménagement, transport, etc.).
* Agir sur santé / environnement, c'est agir en prévention sur l'environnement (transport, eau, modes d'agriculture, etc.).
* Les acteurs de l’éducation à l’environnement (FRENE et réseaux territoriaux type GRAINE) et les acteurs de la promotion de la santé (FNES et réseaux territoriaux type IREPS) travaillent en partenariat depuis plusieurs années sur ces thématiques Santé Environnement à travers l’éducation :

<https://frene.org/nos-projets/education-en-sante-environnement/>

* Concernant les maires, il est également aisé de les initier par l'entrée sociale/ solidarité, et d’adapter le code de l'urbanisme en intégrant la dimension de santé comme le recommandait le HCSP dans son avis de 2018 "Pour une meilleure intégration de la santé dans les documents de planification territoriale": https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcsps20171019\_evalimpactsantedocsplanifterrit.pdf .

Sans ça, la santé (en particulier au sens préventif/santé-environnementale et définition OMS comme le rappelait justement M. Pipien) reste très secondaire par rapport aux autres enjeux mieux cadrés réglementairement (et pouvoir arbitrer certaines situations parfois contradictoires, ou "dépasser les antagonismes" comme le demande le guide "agir pour un urbanisme favorable à la santé": <https://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/>

* Les élus locaux (communaux et intercommunaux) sont des acteurs clés de la santé mais bien souvent ils n'en ont pas conscience. Leur en faire la démonstration permet de faire évoluer les approches et les actions.
* Un groupe de travail a été mis en place dans la région Idf, réunissant l'ARS, l'ADEME, la DRIEAT et Ekopolis pour tenter, malgré la pauvreté des textes législatifs sur lesquels s'appuyer, de sensibiliser/acculturer les agents de l’État aux questions d'urbanisme favorables à la santé, pour accompagner les collectivités territoriales dans ces démarches.
* Un outil très intéressant pour mieux prendre en compte la santé dans les projets ou programmes (même si ça reste aussi sur la base du volontariat...), l'EIS ou Evaluation d'Impact en Santé (n'est pas une étude d'impact mais une approche croisée et une démarche impliquant les usagers): <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/levaluation-dimpacts-sur-la-sante.html>
* La DGALN / DEB a missionné spécifiquement un chargé de mission, venant du cabinet de la secrétaire d’État à la Biodiversité, Hervé Parmentier, pour voir comment intégrer les enjeux « une seule santé » dans la SNB / stratégie nationale pour la biodiversité. RDV en septembre…
* Y-a-t-il des Contrats locaux de santé avec un volet santé environnementale portés par les PNR ?
	+ Celui du Médoc
	+ 3 PNR portent des CLS : Brenne, Livradois-Forez et Médoc.
	+ Il me semble également qu’il y a le PNR des Pyrénées ariegeoises.
	+ Pour rejoindre les propositions portées par Monsieur Pipien : redescendre la compétence me semble être un excellent moyen d'impliquer les élus.
	+ Une partie du territoire porté par le projet PNR Doubs Horloger comporte un CLS avec Volet SE.
	+ Le PNR des Grands Causses va porter un CLS avec une orientation santé environnement

**Nature en ville**

* N4Citylife : Projet Eu sur "nature en ville" , un Mooc à l’automne et forum le 8 octobre et celui du 1er juillet enregistré. <http://www.nature4citylife.eu/>
* Concernant le lien ville-santé-biodiversité, je me permets de vous proposer en replay dex colloques/conférences : "Urbanisme et Santé : transition ou effondrement?" par l'EIVP-Université Gustave-Eiffel en 4 parties (https://www.eivp-paris.fr/%C3%A9v%C3%A8nements/urbanisme-et-sante-universite-du-genie-urbain-deuxieme-partie) et l'intervention de Mme Isabelle Bolon "Espaces verts et biodiversité urbaine" lors de la journée Santé Environnement de la FRAPS (https://www.youtube.com/watch?v=xUpfmEWMq6s)
* Le sujet "nature en ville" était un thème clé d'une conférence nationale "notre santé dépend-elle de la biodiversité" en octobre 2014: http://sante-biodiversite.vetagro-sup.fr/
* Je me permets de partager un outil d'évaluation de l'influence des espaces végétalisés urbains sur la santé à l'échelle d'un quartier : https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/108/espaces\_vegetalises\_urbains\_et\_sante\_mesures\_et\_leviers\_d\_action\_a\_l\_echelle\_du\_quartier
* Il y a plein d'études intéressantes sur le sujet dans autres pays européens, donc en Grande Bretagne, Scandinavie, Allemagne…. EUROPARC a fait un grand travail sur le sujet et idem des séminaires avec des présentations d'études de cas. https://www.europarc.org/nature/healthy-parks-healthy-people-europe/ et aussi un boite à outil pour les aires protégés pour agir sur la santé

toolkit https://www.europarc.org/nature/healthy-parks-healthy-people-europe/hphpe-toolkit/

**Pandémie**

* On a très peu parlé d’hygiène de vie dans cette pandémie, alors que c’est un facteur déterminant dans les cas graves.

**PRSE**

* Les PRSE sont portés par les ARS et DREAL, mais restent dépendants de la bonne volonté des conseils régionaux. Par exemple, Rhône-Alpes qui n'a pas voulu s'engager.
* Aucun lien entre PRSE et SRADDET ou CPER : en clair pas de lien avec les politiques publiques régionales.
* Exemple d'outils mis en œuvre dans le cadre du PRSE 3 Grand Est : des AAP pour soutenir en local des actions en SE ; une plateforme collaborative pour du RETEX, du partage et de l'interconnaissance ; des journées d'échanges territoriales ; des webinaires thématiques en fonction des remontées de besoin….

**Rôle des Parcs naturels régionaux**

* Notre sujet est-il de dégager ce qui est pertinent, de présenter une plus-value à l'échelle d'un Parc ? Car je suis assez d'accord sur le fait que les grands sujets et la vision holistique requise sont plus pertinents à l'échelle de grandes hydro-éco-régions. Certains Parcs sont-ils trop petits ? Même s’ils peuvent apporter leur pierre (innovation expérimentation sur les questions rurales du sujet, émergence d'acteurs dans cet esprit holistique/systémique, éducation à l'environnement…).
* L’ensemble des collectivités territoriales sont membres d’un syndicat mixte de Parc : communes, EPCI, Départements et Régions. L’État y siège et les chambres consulaires… Une très belle table ronde (unique) pour favoriser la concertation et les coopérations.
* Le PNR est en effet un excellent animateur de transversalité, de démocratie et de promotion du rôle de chacun en santé. Il a également une grande capacité d'innovation et d'expérimentation, indispensable pour faire évoluer les approches.
* les PNR devraient se rapprocher des correspondants État-ANCT pour travailler ensemble et les financements pourront être plus facilement trouvés…
* Une Évaluation d’impact sur la santé (EIS) est en cours sur la programmation de la future Maison de Parc du Médoc.
* Les Parcs sont aussi très engagés dans la transition alimentaire (cf. PAT) qui ramène à la question agricole (cf. Atelier de cet après-midi).

**Socio-écosystèmes**

* Plus que fonctionnement des écosystèmes, parlons donc de fonctionnement des socio-écosystèmes. On voit donc ici apparaître l'importance d'approches interdisciplinaires : médecins, certes, vétérinaires certes, mais aussi écologues, agronomes, sociologues, économistes, … et acteurs publics locaux, etc... On sait ainsi travailler dans le domaine de l’eau via les CLE.



Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20

info@parcs-naturels-regionaux.fr

****

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,

www.parcs-naturels-regionaux.fr

****

Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux

fb.com/FederationPNR

@FederationPNR

1. Épithelium intestinalla : couche de cellules qui recouvre la paroi intérieure de l'intestin et qui fait la liaison avec le reste de l'organisme. [↑](#footnote-ref-1)
2. Avis commun de l'Académie des sciences, de l'Académie nationale de médecine, de l'Académie vétérinaire de France et de l'Académie nationale de Pharmacie - Paris, le 9 juin 2021, téléchargeable sur [le site de l’Académie des sciences.](https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/one-health-un-monde-une-seule-sante.html)  [↑](#footnote-ref-2)
3. https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse [↑](#footnote-ref-3)
4. Ministères de la Transition écologique et des Solidarités et de la Santé. [↑](#footnote-ref-4)
5. https://uneseulesante-vetagrosup.mystrikingly.com/ [↑](#footnote-ref-5)
6. https://agriculture.gouv.fr/la-culture-sous-couvert-vegetal-un-systeme-econome-0 [↑](#footnote-ref-6)